



Fiche info financière
Assurance-vie

Fiche info financière Assurance-vie¹ Top Profit



¹ Cette fiche d'information financière décrit les modalités du produit en vigueur au 1er janvier 2007. Des changements sont toujours possibles.

Type d'assurance-vie	<ul style="list-style-type: none"> Assurance-vie liée à des fonds d'investissement de la Branche 23 (sans protection du capital).
Garanties	<ul style="list-style-type: none"> Le capital en cas de Vie ou de décès constitué à un moment donné, équivaut à la réserve du contrat à ce moment. Cette réserve est calculée sur la base du nombre d'unités de chaque fonds d'investissement multiplié par leur valeur d'inventaire. Le nombre d'unités attribuées, dans le contrat, à un ou plusieurs fonds d'investissement correspond à la conversion de la (des) prime(s) nette(s) investie(s) (= après déduction des frais d'entrée et des taxes dues) dont sont déduites, le cas échéant, les primes de risques pour les assurances décès complémentaires, les rachats et/ou les transferts. Il est possible d'adjoindre au contrat un capital minimum en cas de décès.
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> Cette assurance Placement s'adresse avant tout à des personnes qui souhaitent viser un rendement supérieur en investissant dans des fonds d'investissement de la Branche 23. Ces investisseurs supportent le risque financier lié à l'opération et optent pour une gestion dynamique de leurs capitaux, sans protection du capital.
Fonds	<ul style="list-style-type: none"> Les fonds Top Profit sont des assurances Placement de la Branche 23 commercialisés par Fortis AG. L'appellation Fortis AG désigne les assurances de Fortis Insurance Belgium distribuées exclusivement par des courtiers en assurances. Chaque fonds de cette gamme est composé et géré par Fortis Insurance Belgium Fund Of Funds Investment Luxembourg Management en fonction d'une stratégie spécifique qui détermine son niveau de risque et son potentiel de rendement. Les fonds repris dans la gamme Top Profit au 01/01/2007 sont décrits dans le tableau de la page 2. Il est possible d'investir dans un ou plusieurs fonds d'investissement Top Profit. Ces fonds peuvent être combinés librement en fonction des objectifs de chaque investisseur pour autant qu'au moins 5 % de chaque prime ou transfert soit investis dans chacun des fonds choisis. La répartition entre les fonds est choisie lors de la souscription du contrat et peut être adaptée moyennant une demande écrite du preneur d'assurance adressée à la compagnie (voir la rubrique « Transfert entre fonds »).
Rendement	<ul style="list-style-type: none"> Le rendement du contrat est calculé en multipliant le nombre d'unités de chaque fonds attribuées au contrat par leur valeur d'inventaire (voir également la rubrique « Valeur d'inventaire »). La valeur d'inventaire (VNI) d'une unité dépend de la valeur des actifs sous-jacents, sans jamais être garantie, le risque financier étant supporté par le preneur d'assurance. La valeur et l'évolution des valeurs d'inventaire ne sont pas garanties. Cette opération est liée à un fonds d'investissement et ne donne lieu à aucune participation bénéficiaire.
Rendements du passé	<ul style="list-style-type: none"> L'historique de rendement des fonds Top Profit repris dans la rubrique « Fonds » est calculé sur la base de la valeur nette d'inventaire (VNI). Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas pris en compte. Le rendement global par année calendrier de chaque fonds reflète l'évolution de sa VNI. L'historique des VNI des fonds Top Profit est repris en page 3. Les rendements du passé sont purement illustratifs et ne constituent ni une garantie, ni une limite pour le futur.

Tableau des fonds repris dans la gamme Top Profit au 01/01/2007

Type de fonds	Gestion et types d'actifs retenus afin de viser une croissance de la prime nette	Fonds	Composition
Monétaire	Liquidités à court terme.	Satellite	100 % liquidités
Stratégiques World	Investissement principalement réalisé dans une large sélection d'actions et obligations issues de tous les secteurs du monde entier (Multi Assets) gérées par des gestionnaires internes et externes (Multi Managers) selon différents types de gestion (Multi Styles).	Comet World	100 % obligations
		Planet World	70 % obligations - 30 % actions
		Galaxy World	50 % obligations - 50 % actions
		Universe World	30 % obligations - 70 % actions
		Cosmos World	100 % actions
Stratégiques Euro	Investissement principalement réalisé dans une large sélection d'actions et obligations issues de tous les secteurs de la zone Euro (Multi Assets) gérées par des gestionnaires internes et externes (Multi Managers) selon différents types de gestion (Multi Styles).	Comet Euro	100 % obligations
		Planet Euro	70 % obligations - 30 % actions
		Galaxy Euro	50 % obligations - 50 % actions
		Universe Euro	30 % obligations - 70 % actions
		Cosmos Euro	100 % actions
Sectoriels	Investissement principalement réalisé dans des actions d'un secteur spécifique des gestionnaires internes et externes (Multi Managers) selon différents types de gestion (Multi Styles).	Technology	Actions du secteur technologique
		Finance	Actions du secteur financier
		Health Care	Actions du secteur des soins de santé
Best Of Third Party Funds	Investissement principalement réalisé dans une sélection des meilleurs fonds mondiaux gérés de manière active pour chaque classe d'actifs.	Bonds	Obligations
		Equities	Actions de grande capitalisation boursière
		Absolute Return Bonds	Gestion VAR ¹
		Small Caps	Actions de petite capitalisation boursière
		Emerging Markets	Actions des pays émergents
		Real Estate	Titres émis par des sociétés immobilières
		Market Opportunities	Combinaison de différentes classes d'actifs (actions, obligations, produits à court terme ou dérivés issus de tous les secteurs et de toutes les régions) en fonction de la stratégie du gestionnaire

Les rendements du passé sont purement illustratifs et ne constituent ni une garantie, ni une limite pour le futur.

¹ VaR (Value at Risk) : Ce type de gestion veut dégager une performance attractive tout en maîtrisant fermement et a priori la volatilité du placement en calculant la VaR annuelle du portefeuille. Cet indicateur de risque statistique permet d'opérer un suivi précis du risque sans hypothéquer le niveau de rendement global de l'investissement.

Historique des valeurs nettes d'inventaire (VNI) des fonds Top Profit au 31/12/2006

	Fonds monétaire	Fonds stratégiques World					Fonds stratégiques Euro				
	Satellite	Comet World	Planet World	Galaxy World	Universe	Cosmos	Comet Euro	Planet Euro	Galaxy Euro	Universe Euro	Cosmos Euro
Date de création	10/07/96	09/02/99	31/01/93	31/01/93	31/01/93	01/07/98	30/04/99	30/04/99	30/04/99	30/04/99	30/04/99
Valeur initiale en EUR	51,34	43,48	59,25	71,39	81,56	68,74	18,14	38,51	60,40	66,91	99,69
Valeur au 31/12/2006	65,30	51,70	142,31	190,70	238,02	82,18	22,23	51,46	85,43	97,24	126,05
Rendement global en EUR au 31/12											
1993	-	-	19,49%	22,68%	25,96%	-	-	-	-	-	-
1994	-	-	-6,62%	-7,10%	-8,04%	-	-	-	-	-	-
1995	-	-	12,49%	10,90%	9,24%	-	-	-	-	-	-
1996	-0,68%	-	14,13%	17,15%	20,11%	-	-	-	-	-	-
1997	2,48%	-	14,48%	17,78%	21,82%	-	-	-	-	-	-
1998	2,89%	-	15,15%	17,91%	20,52%	-4,44%	-	-	-	-	-
1999	1,82%	-3,82%	6,30%	12,26%	18,50%	27,86%	-5,46%	0,83%	8,13%	13,17%	22,64%
2000	3,71%	5,33%	2,56%	0,29%	-1,45%	-4,70%	4,26%	2,73%	0,93%	0,01%	-2,95%
2001	3,87%	4,49%	-1,02%	-4,45%	-8,56%	-14,93%	4,19%	-1,65%	-6,33%	-11,03%	-18,17%
2002	3,17%	3,69%	-7,21%	-14,13%	-20,91%	-31,08%	6,33%	-4,82%	-12,10%	-18,97%	-32,32%
2003	2,16%	0,45%	5,68%	9,22%	12,61%	15,70%	3,21%	9,55%	13,84%	17,35%	10,85%
2004	1,62%	4,26%	6,25%	7,42%	8,58%	10,06%	6,20%	9,11%	11,02%	12,94%	15,85%
2005	1,03%	3,58%	10,26%	15,04%	19,67%	27,24%	3,09%	10,31%	15,28%	20,58%	28,50%
2006	2,30%	-0,15%	2,62%	4,21%	5,84%	8,07%	-0,67%	4,53%	8,03%	11,45%	16,25%

Création du fonds	Classe de risque ²	Profil de risque	Rendements du passé au 31/12/2006 ³					(Rendements annualisés)	
			2006	Sur 1 an	Sur 3 ans	Sur 5 ans	Sur 10 ans	Depuis le lancement	
10/07/96	0	Défensif	2,30%	2,30%	1,65%	2,03%	2,51%	2,32%	
09/02/99	1	Défensif	-0,15%	-0,15%	2,55%	2,47%	-	2,22%	
31/01/93	1	Défensif	2,62%	2,62%	6,34%	3,35%	5,33%	6,44%	
31/01/93	2	Equilibré	4,21%	4,21%	8,81%	3,79%	6,10%	7,25%	
31/01/93	3	Dynamique	5,84%	5,84%	11,22%	4,01%	6,76%	7,93%	
01/07/98	3	Dynamique	8,07%	8,07%	14,84%	3,59%	-	2,12%	
30/04/99	1	Défensif	-0,67%	-0,67%	2,84%	3,68%	-	2,74%	
30/04/99	1	Défensif	4,53%	4,53%	7,97%	5,49%	-	3,85%	
30/04/99	2	Equilibré	8,03%	8,03%	11,42%	6,50%	-	4,64%	
30/04/99	3	Dynamique	11,45%	11,45%	14,94%	7,29%	-	5,00%	
30/04/99	4	Dynamique	16,25%	16,25%	20,10%	4,86%	-	3,13%	
02/05/00	5	Dynamique	-1,11%	-1,11%	7,23%	-2,59%	-	-19,04%	
02/05/00	4	Dynamique	8,84%	8,84%	14,99%	3,04%	-	0,98%	
02/05/00	3	Dynamique	-5,47%	-5,47%	4,15%	-5,76%	-	-3,76%	
31/07/06	1	Défensif	0,29%	-	-	-	-	0,69%	
31/07/06	3	Dynamique	8,50%	-	-	-	-	21,35%	
31/07/06	2	Défensif	-0,05%	-	-	-	-	-0,12%	
02/05/00	3	Dynamique	18,72%	18,72%	22,49%	11,96%	-	6,99%	
02/05/00	4	Dynamique	14,50%	14,50%	23,76%	14,14%	-	4,33%	
01/08/05	3	Dynamique	37,91%	37,91%	-	-	-	22,51%	
01/03/01	3	Dynamique	6,59%	6,59%	8,03%	-2,38%	-	-3,64%	

² Le risque est le degré de probabilité d'écart entre le rendement réellement obtenu et le rendement attendu d'un investissement. Les fonds avec le risque le plus faible se trouvent dans la classe de risque 0, tandis que ceux présentant le risque le plus élevé se trouvent dans la classe 6. Ces classes de risque sont déterminées en fonction de l'A.R. Vie et revues au moins une fois par an en fonction de l'évolution du cours de chaque fonds.
³ Mode de calcul de ces rendements : voir la rubrique « Rendements du passé ».

Historique des VNI des fonds Top Profit au 31/12/2006 (suite)

	Fonds Sectoriels			Best Of Third Party Funds						
	Technology	Finance	Health Care	Bonds	Equities	A.R. Bonds	Small Caps	Emerging Markets	Real Estate	Market Opportunities
Date de création	2/05/00	2/05/00	2/05/00	31/07/06	31/07/06	31/07/06	2/05/00	2/05/00	1/08/05	1/03/01
Valeur initiale en EUR	39,80	29,85	34,82	100,00	100,00	100,00	44,77	49,75	50,00	45,00
Valeur au 31/12/2006	9,78	32,02	27,11	100,29	108,50	99,95	70,60	66,33	66,57	36,25
Rendement global en EUR au 31/12										
2000	-50,28 %	7,71%	15,31%	-	-	-	-4,24%	-29,83%	-	
2001	-44,52%	-15,15%	-9,12%	-	-	-	-9,19%	-3,21%	-	-9,40%
2002	-48,18%	-30,43%	-36,65%	-	-	-	-20,09%	-18,56%	-	-35,22%
2003	39,40%	11,06%	3,94%	-	-	-	23,59%	27,28%	-	8,90%
2004	5,86%	8,69%	-2,17%	-	-	-	17,97%	10,99%	-	4,47%
2005	17,74%	28,47%	22,15%	-	-	-	31,11%	49,00%	-3,46%	13,18%
2006	-1,11%	8,84%	-5,47%	0,29%	8,50%	-0,05%	18,72%	14,50%	37,91%	6,59%

Les rendements du passé sont purement illustratifs et ne constituent ni une garantie, ni une limite pour le futur.

Frais	
- Frais d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> • 3,5 % des primes versées pour les primes < 120.000 EUR. • 3 % des primes versées pour les primes ≥ 120.000 EUR.
- Frais de sortie / de rachat	<ul style="list-style-type: none"> • Les frais suivants (exprimés en pourcentage de la réserve rachetée) sont d'application pour les rachats non planifiés prélevés de tous les fonds Top Profit à l'exception du fonds Top Profit Absolute Return Bonds : <ul style="list-style-type: none"> - 1re année* : 2 %. - 2e année* : 1,5 %. - 3e année* : 1 %. - 4e année* : 0,5 %. - Par la suite : 0 %. • Les frais suivants (exprimés en pourcentage de la réserve rachetée) sont d'application pour les rachats non planifiés prélevés du fonds Top Profit Absolute Return Bonds : 0,5 % durant les 4 premières années *, puis 0 %. <p>*Année : l'année en cours est déterminée en fonction de la date anniversaire de la prise d'effet du contrat.</p>
- Frais de rachats réguliers	<ul style="list-style-type: none"> • Des frais fixes de 3,72 EUR par rachat sont prélevés en cas de rachats réguliers. • Pour les rachats libres : voir "Frais de rachat"
- Frais de gestion appliqués directement au contrat	<ul style="list-style-type: none"> • les frais de gestion sont retenus de la valeur du fonds et inclus dans la valeur d'inventaire. Dans le cas, par exemple, d'une valorisation journalière, ces frais sont calculés à concurrence de 1/365^e par jour. • les frais de gestion (exprimés en % des actifs moyens gérés) en base annuelle sont fixés en fonction du type de fonds. <ul style="list-style-type: none"> - Fonds monétaire (Satellite) : 0,50 % par an. - Fonds stratégiques World et Euro : 1 % par an. - Fonds sectoriels : 1 % par an. - Fonds Best Of Third Party : 1 % par an, sauf : <ul style="list-style-type: none"> - Equities : 1,60 %, - Market Opportunities : 1,10 %

- Frais de la Garantie décès

- Le coût de la garantie décès est prélevé anticipativement chaque mois de la réserve du contrat.
- Le prélèvement s'effectue par annulation du nombre d'unités correspondantes et est réparti de manière proportionnelle entre les différents fonds choisis.
- Le coût de cette garantie est fonction du taux de prime mensuelle applicable à la couverture du risque décès en fonction de l'âge et du sexe de l'assuré.

Age	Femme	Homme	Age	Femme	Homme	Age	Femme	Homme
6	0,0000638	0,0000815	33	0,0001060	0,0001757	60	0,0010444	0,0015195
7	0,0000641	0,0000823	34	0,0001115	0,0001863	61	0,0011636	0,0016680
8	0,0000645	0,0000830	35	0,0001175	0,0001978	62	0,0012968	0,0018317
9	0,0000647	0,0000839	36	0,0001243	0,0002106	63	0,0014463	0,0020120
10	0,0000650	0,0000849	37	0,0001318	0,0002248	64	0,0016136	0,0022104
11	0,0000655	0,0000860	38	0,0001403	0,0002403	65	0,0018008	0,0024290
12	0,0000658	0,0000871	39	0,0001500	0,0002574	66	0,0020106	0,0026696
13	0,0000663	0,0000886	40	0,0001607	0,0002764	67	0,0022452	0,0029343
14	0,0000669	0,0000899	41	0,0001728	0,0002974	68	0,0025075	0,0032254
15	0,0000674	0,0000915	42	0,0001863	0,0003205	69	0,0028008	0,0035455
16	0,0000682	0,0000934	43	0,0002014	0,0003460	70	0,0031289	0,0038976
17	0,0000689	0,0000953	44	0,0002185	0,0003742	71	0,0034952	0,0042841
18	0,0000698	0,0000974	45	0,0002375	0,0004051	72	0,0039043	0,0047087
19	0,0000708	0,0000998	46	0,0002589	0,0004394	73	0,0043607	0,0051747
20	0,0000718	0,0001024	47	0,0002829	0,0004773	74	0,0048697	0,0056858
21	0,0000729	0,0001054	48	0,0003099	0,0005189	75	0,0054371	0,0062463
22	0,0000743	0,0001086	49	0,0003401	0,0005649	76	0,0060685	0,0068599
23	0,0000759	0,0001123	50	0,0003738	0,0006157	77	0,0067709	0,0075319
24	0,0000776	0,0001160	51	0,0004119	0,0006716	78	0,0075517	0,0082665
25	0,0000795	0,0001204	52	0,0004545	0,0007334	79	0,0084179	0,0090695
26	0,0000817	0,0001251	53	0,0005023	0,0008014	80	0,0093783	0,0099454
27	0,0000841	0,0001305	54	0,0005558	0,0008766	81	0,0104412	0,0109005
28	0,0000868	0,0001363	55	0,0006159	0,0009593	82	0,0116153	0,0119401
29	0,0000898	0,0001426	56	0,0006832	0,0010508	83	0,0129105	0,0130705
30	0,0000932	0,0001498	57	0,0007588	0,0011513	84	0,0143353	0,0142974
31	0,0000969	0,0001575	58	0,0008433	0,0012623	85	0,0159004	0,0156266
32	0,0001013	0,0001662	59	0,0009381	0,0013848			

- Frais liés au transfert de fonds

- Le premier transfert de l'année* vers un ou plusieurs fonds est gratuit.
 - A partir du 2^e transfert de l'année* vers un ou plusieurs fonds, les frais sont fixés en fonction de la nature des fonds vers lesquels le transfert a lieu.
 - Si le transfert a lieu :
 - vers le seul Absolute Return Bonds : toujours gratuit.
 - vers au moins un fonds sectoriel et/ou Best Of Third Party Funds : 1% de la réserve totale transférée (sauf pour la partie de la réserve transférée vers le fonds Absolute Return Bonds pour laquelle les frais s'élèvent à 0 %).
 - Si le transfert a lieu vers d'autres fonds : 37,18 EUR par transfert.
- *Année : l'année en cours est déterminée en fonction de la date anniversaire de la prise d'effet du contrat.

Affiliation / Inscription	<ul style="list-style-type: none"> • Le contrat prend effet à la date indiquée dans les conditions particulières, mais pas avant la réception définitive de la première prime sur le compte financier de la compagnie. • La conversion de la prime nette en unités d'un ou de plusieurs fonds d'investissement tels que choisis par le preneur d'assurance sur le document de souscription a lieu dès que ce document a été reçu par la compagnie et que la prime à investir est créditée sur le compte financier 142-1210214-67. • La conversion de la prime est effectuée au plus tard le 3e jour de valorisation qui suit le jour à dater duquel la compagnie a reçu la prime investie et le document de souscription. • Sauf stipulation contraire, la conversion en unités de chaque prime nette complémentaire est répartie proportionnellement entre les différents fonds dans lesquels la réserve du contrat est investie.
Durée	<ul style="list-style-type: none"> • La durée du contrat est indéterminée. Elle peut être fixée par le preneur d'assurance. L'horizon d'investissement recommandé est de 4 ans et peut être prolongé en fonction du risque du ou des fonds choisi(s). • Le contrat d'assurance s'achève lors du décès de l'assuré ou en cas de rachat total du contrat.
Valeur d'inventaire	<ul style="list-style-type: none"> • La valeur nette d'inventaire est le prix auquel une unité d'un fonds d'investissement est attribuée à un contrat ou annulé. Le prix d'une unité d'un fonds d'investissement correspond à la valeur d'un fonds d'investissement (déduction faite des frais de gestion) divisée par le nombre d'unités composant le fonds à ce moment. • La valeur d'inventaire des unités des fonds est déterminée au moins une fois par semaine. • La valeur nette d'inventaire est publiée quotidiennement dans la presse financière (L'Echo/De Tijd) et sur le site de la compagnie (www.fortisag.be)
Prime	<ul style="list-style-type: none"> • La prime initiale doit s'élever au moins à 2.000 EUR (à verser sur le numéro de compte 142-1210214-67 en mentionnant le n° d'adhésion du contrat dans la communication). • Aucun versement complémentaire n'est obligatoire. • Les éventuelles primes complémentaires sont possibles dès 1.000 EUR par prime. • Il n'est pas possible de prévoir une prime périodique.
Fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> • Cette assurance Placement ne donne pas droit à une déductibilité fiscale. • La taxe de 1,10 % (pour les particuliers) ou de 4,40 % (pour les personnes morales) peut être : <ul style="list-style-type: none"> - prélevée de la prime versée lors de son paiement ou - échelonnée gratuitement durant 4 ans. • Les rachats et les capitaux au terme ne sont pas soumis au précompte mobilier. • En fonction du choix des parties intervenant dans le contrat d'assurance vie et le cas échéant des conventions matrimoniales en vigueur, des droits de succession peuvent éventuellement être dus lors du décès du preneur d'assurance ou de l'assuré.
Rachat/retraits	<ul style="list-style-type: none"> • La demande de rachat doit être signifiée à la compagnie au moyen d'un document de rachat signé et daté par le preneur d'assurance. • Le rachat est effectué au plus tard le 3e jour de valorisation à dater du jour auquel la demande de rachat est parvenue à la compagnie. • Sauf stipulation contraire, le rachat et les frais sont répartis proportionnellement entre les différents fonds dans lesquels la réserve du contrat est investie. • La réserve du contrat doit à tout moment atteindre au moins 600 EUR.

- Rachats partiels non planifiés	<ul style="list-style-type: none"> • Il est possible d'effectuer, à tout moment, un rachat partiel s'élevant au minimum à 600 EUR.
- Rachats planifiés	<ul style="list-style-type: none"> • Les rachats planifiés sont possibles à tout moment aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Min. 120 EUR par rachat. - Max. 7 % de la prime par an. - Périodicité des rachats : annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle. • Il est également possible de modifier les modalités des rachats planifiés ou d'y mettre un terme à tout moment en transmettant à la compagnie une demande écrite datée et signée par le preneur d'assurance. • Les rachats planifiés prennent automatiquement fin lorsque la réserve du contrat est inférieure au montant minimum devant rester sur le contrat.
- Rachat total	<ul style="list-style-type: none"> • Le contrat peut être racheté totalement (voir rubrique « Frais ») à tout moment. Le rachat total met fin au contrat.
Transfert de fonds	<ul style="list-style-type: none"> • La réserve du contrat investie dans un ou plusieurs fonds d'investissement peut être à tout moment transférée totalement ou partiellement vers un ou plusieurs autres fonds d'investissements disponibles dans le cadre du contrat. • Chaque transfert entre fonds doit s'élever au minimum à 600 EUR. • Le transfert est effectué au plus tard le 3e jour de valorisation à dater du jour auquel la demande de transfert est parvenue à la compagnie.
Informations	<ul style="list-style-type: none"> • Le preneur d'assurance reçoit chaque année un extrait de compte. • Toutes les informations complémentaires sur ces assurances et sur leur classe de risque sont reprises dans le Règlement de gestion disponible chez le courtier ou au siège de la compagnie. Seule la version la plus récente est d'application. • Les Rapports mensuels de gestion des fonds sont consultables sur le site www.fortisag.be, tout comme la présente Fiche info financière Assurance-vie Top Profit.

Fortis AG - Vos assurances chez votre courtier

Rue du Pont Neuf 17, B-1000 Bruxelles – Tél. +32(0)2 664 81 11 – Fax +32(0)2 664 81 50 – www.fortisinsurance.be

Fortis Insurance Belgium sa, Bd. E. Jacquain 53, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0404.494.849

Entreprise agréée sous le numéro de code 0079, branches 1 à 18, 21 à 23, 26 et 27 (MB14/7/79, 14/1/87, 20/12/88, 13/2/91, 7/5/93, 12/5/05 et 14/6/05)

Banque : 140 1200445 40 – IBAN : BE02 1401 2004 4540 – BIC : GEBABEBB

